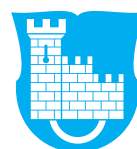


Rapport annuel 2025



Gérée par



Caisse de prévoyance
du personnel de la
Ville de Fribourg

Sommaire

Page 4	Chiffres clés 2025
Page 5	Message du Comité
Page 6	La CPPVF en 2025
Page 6	Effectifs et prestations
Page 6	Placements et performance
Page 8	Degré de couverture

Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg (CPPVF)
Place de l'Hôtel-de-Ville 3
1700 Fribourg
www.cppvf.ch

Photo couverture :
[@alin-andersen-unsplash](#)

Chiffres clés

253 Mio

Fortune au bilan (CHF)
(2024 : 240 mio)

5,92%

Performance nette
(2024 : 7,44%)

83,3%

Degré de couverture
(2024 : 80,5%)

84,1%

Niveau de réserve de
fluctuation de valeur
(en % de l'objectif fixé)
(2024 : 64,4%)

2,25%

Taux technique
(2024 : 2,25%)

911

Assuré-e-s actifs-ves
(2024 : 843)

2,04

Ratio assuré-e-s
actifs-ves/pensionné-e-s
(2024 : 1,93)

447

Pensionné-e-s
(2024 : 436)

Degré de couverture :

Performance nette :

Ratio actifs/pensionnés :

Taux technique :

Réserve de fluctuation de valeur :

Rapport entre les engagements de la Caisse et sa fortune

Rendement net des placements réalisés par la Caisse

Rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations futures

Réserve constituée pour compenser les variations sur les marchés des capitaux

Message du Comité

La CPPVF a réalisé en 2025 une performance nette de 5,92% et clôture l'exercice avec un degré de couverture de 83,3%, soit supérieur au taux de couverture prévu par le chemin de recapitalisation de 73,3%. Grâce à cette nouvelle belle performance sur les marchés financiers, le Comité a ainsi pu décider de créditer un intérêt de 2% au total sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs au 31 décembre 2025, soit supérieur au taux d'intérêt minimum LPP, applicable en 2025, qui est de 1,25%.

Cette bonne performance a également permis d'alimenter la réserve de fluctuation de valeur de la Caisse. Le niveau de cette réserve est légèrement supérieur à celui atteint à fin 2021. Au vu de cet élément, le Comité a jugé prématuré d'octroyer un intérêt sur les avoirs de vieillesse supérieur à 2%. Il a, de même, estimé que les conditions financières de la Caisse ne permettaient pas d'octroyer une indexation des rentes ou une allocation unique aux bénéficiaires d'une pension de retraite.

Comme déjà évoqué l'année dernière, un expert avait été mandaté pour effectuer une étude dite ALM, étude qui consiste à projeter l'évolution probable des placements et des engagements de la Caisse. Sur la base des résultats de cette étude, le Comité a retenu une nouvelle stratégie de placements pour sa fortune offrant une espérance de performance optimisée tout en diminuant légèrement le niveau de risque pris par la Caisse sur les marchés financiers. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie de placements devrait pouvoir intervenir dans le courant de l'exercice 2026.

Cette année, le Comité a également introduit une nouvelle prestation dans le Règlement de prestations de la Caisse, avec effet au 1er janvier 2026. Cette prestation consiste au versement d'une prestation supplémentaire en cas de décès avant la retraite de CHF 3'000.- laquelle s'ajoutera aux prestations déjà octroyées selon le Règlement de prestations. L'introduction de cette prestation fait suite à la décision prise par les personnes concernées de liquider la Caisse au décès de l'administration communale laquelle prévoyait notamment, moyennant une cotisation mensuelle, le versement, lors du décès des membres de la Caisse, d'une indemnité de CHF 3'000.-. La prestation introduite dans le Règlement de prestations de la Caisse n'engendre pas de prélèvement d'une cotisation supplémentaire.

La composition du Comité a évolué en 2025 puisque le mandat d'un représentant des assurés a pris fin le 30 novembre 2025, date de sa démission. Comme elle est intervenue moins de six mois avant le renouvellement général du Comité pour une nouvelle législature, ce départ n'a pas conduit à l'organisation d'une élection complémentaire. Le Comité termine donc la législature, comme le permet le Règlement d'organisation, à 7 membres au lieu de 8.

La première partie de l'année 2026 sera consacrée notamment au renouvellement du Comité pour la législature 2026-2031.

Enfin, au vu du succès rencontré en 2025, la Caisse continuera d'offrir, à deux reprises, en 2026, une formation d'une journée aux assurés actifs pour les aider à planifier financièrement leur retraite et pouvoir l'aborder sereinement.

Le Comité tient à remercier les assurés et pensionnés de la Caisse ainsi que toutes les parties prenantes pour la confiance témoignée durant ces années. Il clôt la législature en ayant la satisfaction du devoir accompli et laisse la Caisse dans les meilleures conditions possibles pour affronter l'avenir.

Organisation

Le Comité est composé de manière paritaire. À la suite de la fin du mandat du représentant des assurés au 30 novembre 2025, soit moins de six mois avant le début de la nouvelle législature, le Comité est composé, au 31 décembre 2025, des membres suivants.

Représentants des employeurs :

M. Thierry STEIERT, Vice-président
M. Laurent DIETRICH, membre
M. Frédéric LAMPIN, membre
M. Pascal WICHT, membre

Représentants des employés :

Mme Aurélie OSSOLA, Présidente
M. Lucas TERRAPON, membre
M. Cédric JEANNERET, membre

La CPPVF en 2025

Effectifs et prestations

A fin 2025, la CPPVF compte un total de 1'358 assurés dont 911 assurés actifs et 447 pensionnés ainsi que 5 employeurs affiliés. La majorité des assurés actifs est employée par la Ville de Fribourg.

Durant l'année écoulée, le nombre d'assurés actifs a progressé de 68 personnes par rapport à 2024, soit une hausse de 8,06%. Le nombre de pensionnés a, quant à lui, augmenté de 11 personnes (+2,52%), c'est-à-dire que ce sont principalement des personnes ayant pris leur retraite. Les personnes retraitées représentent plus de 70% des pensionnés de la CPPVF.

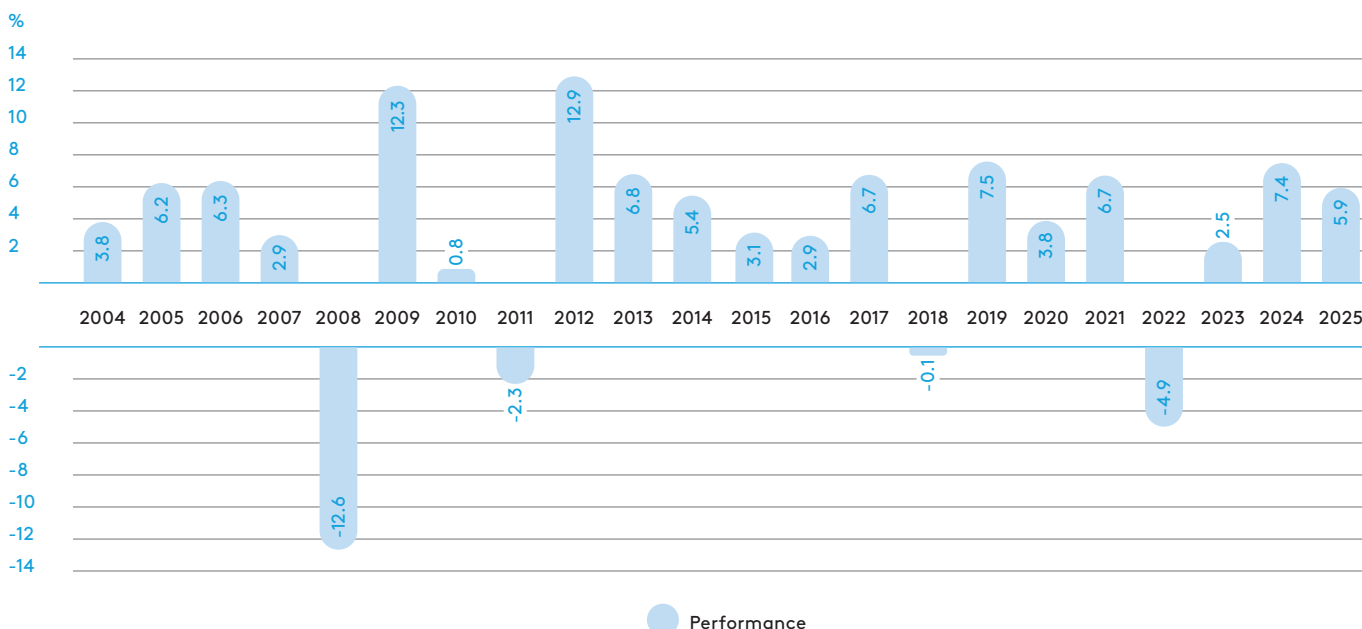
Comme l'année passée, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) continue de s'améliorer. De 1,93 en 2024, ce ratio a atteint 2,04 en 2025.

La CPPVF a versé des prestations de prévoyance pour plus de CHF 13 millions, essentiellement sous forme de rente de retraite et de conjoints survivants.

Placements et performance

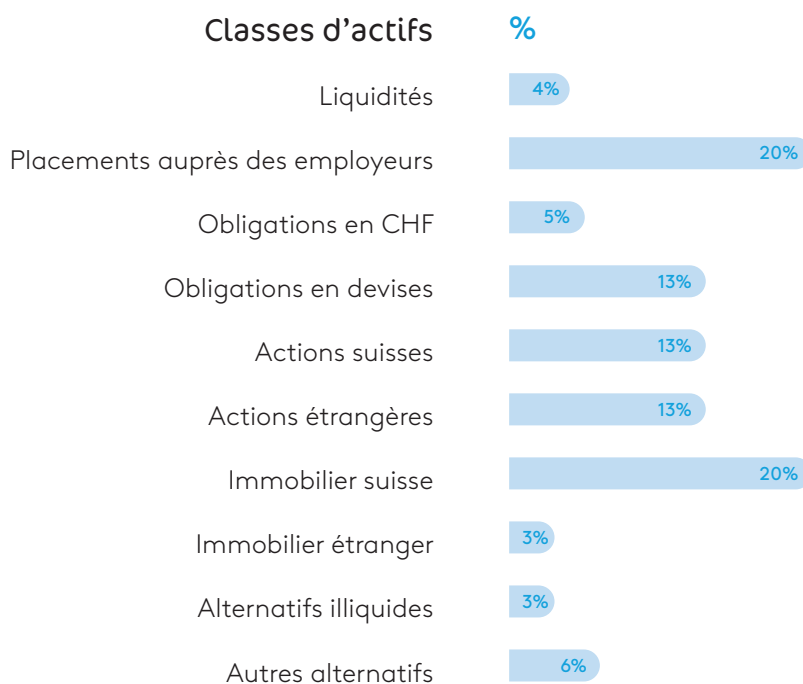
Les marchés financiers ont bien performé durant l'année 2025 grâce à la résilience accrue de l'économie mondiale et ce, malgré une forte volatilité des marchés et des tensions dues à des conflits géopolitiques. L'année 2025 a été marquée par la hausse des taxes douanières américaines. Malgré les incertitudes initiales et une forte baisse boursière en avril 2025, les marchés ont su rebondir pour atteindre à la fin de l'année une performance inespérée en début d'année. Dans ce contexte, la CPPVF a réalisé une performance globale nette de 5,92% (7,44% en 2024).

Évolution de la performance



Pour la CPPVF, les principaux contributeurs à la performance 2025 concernent les actifs suivants : les alternatifs (notamment l'or), et les actions suisses. La CPPVF a confié des mandats balancés analogues à trois gestionnaires de fortune qualifiés.

Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2025



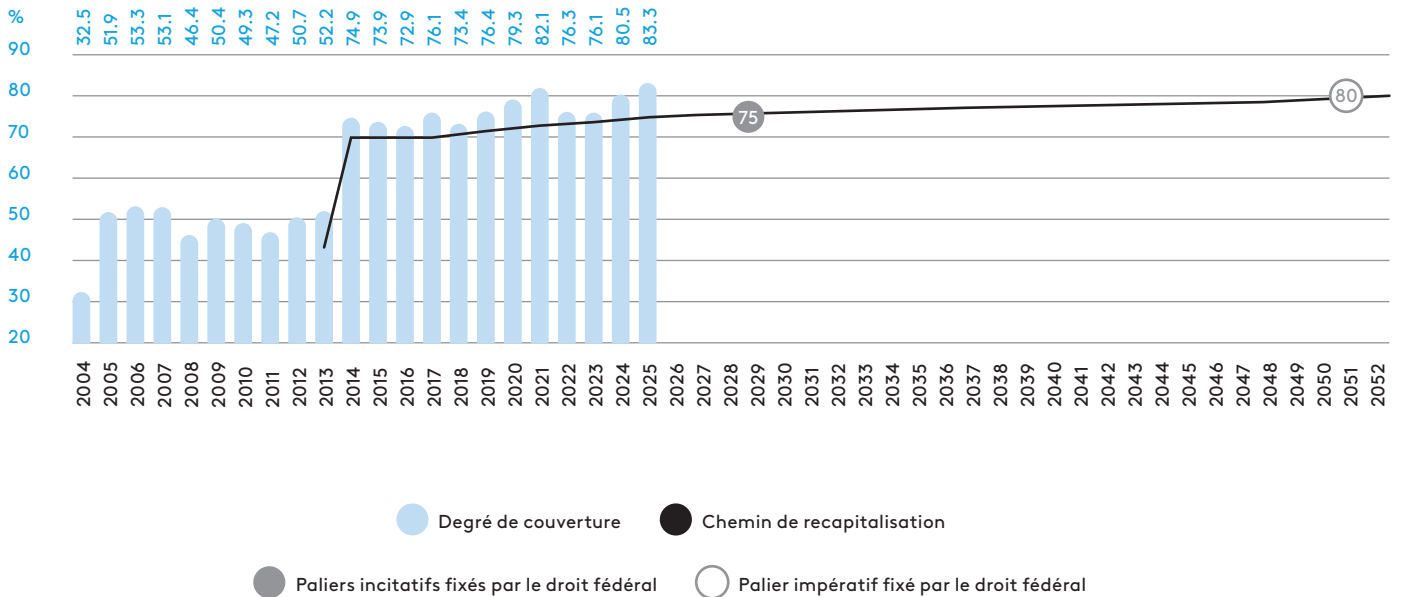
En 2024, le Comité a également effectué, une étude dite ALM (un acronyme pour Asset-Liability-Management). Cette étude consiste à projeter l'évolution probable des placements et des engagements. Sur la base des résultats de cette étude, il ressort que les performances moyennes réalisées ces dernières années correspondent au besoin accru de performance de la Caisse.

En effet, la Caisse étant en capitalisation partielle, comme l'autorise la loi pour les institutions de droits publics et n'ayant pas de cotisations d'assainissement dans son plan de prévoyance, elle est obligée de performer sur le marché des capitaux si elle veut encore améliorer son degré de couverture. Par conséquent, le Comité a examiné en 2025 les différentes solutions qui s'offraient à la Caisse en vue de diminuer les frais de gestion conséquents sur certaines classes d'actifs et diversifier son portefeuille pour améliorer son rendement tout en limitant les risques. Par ailleurs, le Comité met tout en œuvre depuis 2021 pour rendre le patrimoine de la Caisse durable et pour répondre aux meilleurs critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) tout en garantissant une performance accrue. Il travaille depuis un certain temps à l'élaboration d'un rapport de durabilité. Néanmoins, cette tâche prend du temps au vu regard de la complexité des critères à prendre en compte et des données à consolider en raison de la répartition de la fortune chez trois prestataires différents.

Degré de couverture

Le degré de couverture correspond à la part des engagements de prévoyance couverte par la fortune de prévoyance disponible. La CPPVF doit atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052, conformément à l'objectif fixé par la législation fédérale. Pour y parvenir, la CPPVF suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à atteindre chaque année. Les engagements de prévoyance de la CPPVF s'élèvent à plus de CHF 300 millions alors que la fortune de prévoyance disponible se monte à CHF 251 millions. Le degré de couverture s'élève ainsi à 83,3% et se situe au-dessus de l'objectif fixé à 73,3% par le chemin de recapitalisation au 31 décembre 2025. La différence constitue la réserve de fluctuation de valeur, un coussin de sécurité qui permet à la Caisse de faire face aux variations de sa fortune dues à la bourse et aux règles d'évaluation comptables.

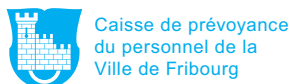
Évolution du degré de couverture



Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cppvf.ch.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.



Caisse de prévoyance
du personnel de la
Ville de Fribourg

Gérée par



Caisse de prévoyance du
personnel de la ville de
Fribourg (CPPVF)

Place de l'Hôtel-de-Ville 3
1700 Fribourg

cppvf@retraitespopulaires.ch
www.cppvf.ch

La CPPVF est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch